

AR Prefecture

046-214601734-20240724-2024_S9_8-DE
Reçu le 31/07/2024
Publié le 31/07/2024

2024/92

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

S 9 / 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
18 juillet 2024

Conseillers en exercice :
13

Présents : 9

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le VINGT QUATRE JUILLET le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, BOUCHARD Jean-Luc, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, ~~NOUVIALE Arnaud~~, ANDRIEU Francis, BACH Yves, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, ~~GOMEZ Hélène~~, RENARD Serge, ~~SINGLANDE Anthony~~, ~~WARGNY Christophe~~.

Absents représentés : - WARGNY Christophe (a donné procuration à Serge RENARD)

Absent : NOUVIALE Arnaud, GOMEZ Hélène, SINGLANDE Anthony

Secrétaire de séance : Isabelle ESCUDIER.

Objet : Signature d'une convention pour la gestion du terrain du camping municipal Bel'Air.

Vu la délibération S2/1 du 03 mars 2022 acceptant de donner le terrain de camping municipal en location-gérance aux conditions telles que définies dans la convention énoncée à La SARL SYMA représentée par Monsieur Sylvain COURRILAUD et Madame Maud LE MALLIAUD à compter du 1^{er} avril 2022 pour une durée de 3 ans

Considérant que les campeurs séjournant au camping municipal utilisent la piscine municipale et la buvette il convient de signer une convention dans le but de réglementer l'accès à la piscine des campeurs séjournant au camping municipal et de formaliser le fonctionnement de la gestion de la buvette confiée aux gérants du camping, ce durant la période d'ouverture de la piscine, de juin à septembre 2024 et suivant les plages horaires définis par la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention des gestions annexes confiées aux gérants du camping municipal de Limogne-en-Quercy,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention des gestions annexes confiées aux gérants du camping municipal de Limogne-en-Quercy,
- Confère à Monsieur le Maire les pouvoirs nécessaires pour en suivre l'exécution.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Limogne, le 31 juillet 2024


Le Maire
Jean-Claude VIALETTE
46 (Lot)

Le secrétaire de séance,

Isabelle ESCUDIER